

## **CONDITIONS GENERALES**

### **1- DROIT A L'IMAGE :**

Utilisation de l'image (photos prises pendant les séjours) : L'Eau Vive se réserve le droit d'utiliser les éventuelles photos prises lors de ses séjours pour illustrer ses brochures et ses documents de présentation, sauf avis contraire du participant, de ses parents ou de son représentant légal. Pour toute demande de non utilisation, il vous suffit de nous en informer par courrier dans le délai d'un mois avant le séjour.

### **2- INSCRIPTION :**

L'inscription ne deviendra définitive qu'à réception du formulaire rempli, du paiement complet du camp, de la caution, de l'enveloppe pour l'envoi des documents en fin de camp. Toute enveloppe qui ne sera pas fournie au format demandé (A5) et timbré pour un envoi à 100 grammes, sera facturée 10€

### **3- PRIX, CONDITIONS DE PAIEMENT :**

A l'inscription, il est demandé un acompte obligatoire de 30% minimum du montant du séjour. Mais vous pouvez régler la totalité du camp. Vous pouvez régler le camp en 1,2 ou 3 fois, mais la totalité du séjour doit être réglé 30 jours avant le début du camp. A défaut de paiement à l'échéance, le dossier est annulé.

### **4- CONDITIONS D'ANNULATION :**

- Plus de 30 jours avant le départ : 30% du coût total du séjour restent acquis à L'Eau Vive
- Entre 21 et 30 jours avant le départ : 50% du coût total du séjour restent acquis à L'Eau Vive
- Entre 8 et 20 jours avant le départ : 75% du coût total du séjour restent acquis à L'Eau Vive
- Entre 7 jours avant le départ et en cours de séjour : 100% du coût total du séjour restent acquis à L'Eau Vive
- Pour les changements de transports : 30 jours avant le début du camp, aucun transport ne sera remboursé.

### **5- RENVOIS**

Les renvois, qui sont toujours un dernier recours de l'Equipe éducative autour du directeur, se font aux frais exclusifs des familles sans aucun remboursement ni sur le séjour ni sur le voyage.

Ils incluent le transport retour du jeune, ainsi que le transport aller-retour du moniteur accompagnateur (légalement obligatoire). Une décharge sera demandée aux parents à l'accueil du jeune arrivé à destination, par ces derniers.

### **6- RAPATRIEMENTS**

Dans le cas d'accidents ou de certaines maladies, seul notre assureur est habilité à décider et organiser un rapatriement sanitaire. Aucun remboursement ne sera effectué par L'Eau Vive, quelle que soit la raison d'un départ avant la fin du camp. Si le lieu de rapatriement est à l'étranger, un supplément sera pris sur le chèque de caution .

### **7- OBJETS OUBLIES**

Chacun étant exclusivement responsable de ses affaires, tout ce qui sera oublié à Briançon sera donné au profit des familles en difficulté.

Pensez à bien marquer toutes les affaires de vos enfants ; cela évite bon nombre d'oublis. Nous faisons à deux reprises lors du camp des appels à objets trouvés. Beaucoup de jeunes ne reconnaissent pas leurs affaires

### **8- OBJETS CONFISQUES**

Nous vous rappelons que les téléphones, tablette, montre connectée, consoles de jeux, cigarettes, e-cigarette, drogues, alcools etc. ne sont pas autorisés dans le camp. Ils doivent être remis aux moniteurs à la montée dans les cars ou au secrétariat dès l'arrivée à Briançon et seront personnellement rendus à la fin du camp.

Tout objet de ce genre non déposé sera confisqué et non rendu. Seule la carte SIM et mémoire seront rendues avec le retour de caution.

En matière éducative il en va de la crédibilité de l'éducateur que nous et vous sommes, auprès de nos jeunes.

Si votre enfant a une difficulté vis-à-vis d'un de ces points, qu'il sache en parler à son responsable de Groupe ou au directeur qui est éducateur et qui l'aideront à vivre son engagement, pris personnellement et avec vous. Cf Feuille d'Engagement signée

Toute sanction doit être établie pour être la moins appliquée ; mais qu'elle puisse être applicable en cas de nécessité

### **8- CONFISERIES – COLIS**

Il est fortement déconseillé d'envoyer des friandises aux jeunes pendant le camp et de mettre dans leurs

valises des confiseries. De par la loi tout colis envoyé à un jeune est ouvert par lui devant un moniteur.

Les confiseries seront mises en commun puis redistribuer à l'ensemble du camp.